



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège : 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI

☎ : 03 27 79 67 00 @ : contact@liguehdfft.fr - 🌐 <https://www.liguehdfft.fr>

Pôle de Beauvais : BP 966 60009 BEAUVAIS CEDEX ☎ : 03 44 02 42 02 @ : contact@liguehdfft.fr

JUGE-ARBITRE 2^{ème} DEGRÉ

Domaine de Compétence :

- ✓ Direction des épreuves du Critérium Fédéral.

Conditions :

- ✓ Être licencié à la FFTT (licence traditionnelle).
- ✓ Être majeur.
- ✓ Être titulaire du grade d'Arbitre Régional ou être stagiaire Arbitre Régional.
- ✓ Le candidat ne peut se présenter à l'UV1 qu'une seule fois tous les deux ans.

Session de Formation :

- ✓ Caractère obligatoire.

Contenu :

- ✓ Connaissance du Critérium Fédéral.
- ✓ Poules – Départages – Tableaux...
- ✓ Formation SPIDD
- ✓ La connaissance des "Règles de Jeu" est supposée acquise.

Durée de la Formation :

- ✓ Un week-end et une matinée

Samedi de 9h30 à 18h00

Dimanche de 9h00 à 19h00

Samedi suivant de 9h00 à 12h00 (UV1 point b)

Dates et Lieux :

- ✓ Consulter le planning des formations

Contrôle des Connaissances :

- ✓ **UV1** : Forme :

a - Questionnaire à choix multiples (Q.C.M.) sur l'Arbitrage

12 questions – Note éliminatoire : inférieure à 8

b - Préparation et déroulement d'un tour du Critérium Fédéral.

Durée : 02h30 (le samedi suivant)

Admissibilité pour l'UV2 : obtenir 17/20 (sur préparation et déroulement).

- ✓ **UV2** : Forme :

Mise en situation d'un tour du CF avec un formateur

Validation : 15/20

Admission :

L'obtention du grade de JA2 est subordonnée à la validation successive des UV1 et UV2.

Inscription :

- ✓ Une fiche d'inscription sera envoyée par mail environ quatre semaines avant la date du stage dans les clubs et publiée sur le site de la Ligue (onglet CREF Arbitrage)

Coût :

- ✓ 86,00 € pour tous les licenciés de la Ligue. (2 déjeuners compris)
- ✓ Paiement lors de l'inscription.
- ✓ Aucun remboursement en cas de défection.

Activité par Saison :

- ✓ Une prestation sur convocation de la CDA ou de la CRA.

Recyclage :

 (le recyclage n'est pas obligatoire à condition de diriger au moins deux tours/an)

- ✓ Fréquence : Tous les 5 ans.
- ✓ L'inactivité entraîne le recyclage l'année suivante.

